

L'AAIHP a rénové ses statuts

L'année 2015 sera à marquer d'une pierre blanche : notre travail de rénovation des statuts pour les adapter aux évolutions induites par les réformes du troisième cycle des études médicales a été validé par le Conseil d'Etat.

Les modifications de statuts d'une association sont en fait fréquentes et pour ce qui nous concerne, ils avaient déjà été rénovés le 16 octobre 1987, le 2 octobre 1992 et maintenant le **30 avril 2015** (statuts que vous pouvez lire sur la page d'accueil de notre site www.aaihp.fr).

Beaucoup de modifications sont mineures et répondent aux exigences du temps qui passe : ainsi le titre exact de l'AAIHP a-t-il perdu sa référence aux hospices.

Notre révision récente est en revanche majeure pour ce qui est de notre devenir et de notre pérennité.

Nous vous avons souvent tenu au courant de ce processus fastidieux dans nos pages ou au travers de nos assemblées générales annuelles. La raison majeure de cette action est la dernière réforme de l'accès au troisième cycle des études médicales de 2004, qui rendait incompréhensible notre situation sur le long terme et nous obligeait à redéfinir nos objectifs. Notre statut d'Association « Reconnue d'Utilité Publique » explique la longueur du processus de rénovation et les dix ans déjà passés.

Que retenir ?

■ L'Association a désiré préserver l'essence même de ce qui fait son creuset : rassembler dans un esprit de solidarité (aide aux familles) tous les collègues formés à leur spécialité dans les Hôpitaux de Paris dans un esprit de compagnonnage, de volontariat et y ayant notamment exercé leur spécialité au titre de la formation en responsabilité du « post-internat ». C'est notre grand projet et nous souhaitons vivement voir tous les confrères ayant, ou ayant eu depuis 2004, ce statut à l'AP-HP venir rejoindre nos rangs et participer à nos activités. Cette ouverture permet de proposer à tous ceux qui ont fait un troisième cycle dans un autre CHU, mais leur post-internat à l'AP-HP, de ne pas être exclus : ils sont désormais nombreux. Le brassage de l'examen classant et de la formation entre la région Ile-de-France et les autres est devenu très important avec les années.

■ Il fallait aussi graver dans le marbre des relations solides avec les « internes de spécialité de la région Ile-de-France » et leur syndicat le SIHP : désormais leurs président et vice-président seront membres de ►

Auteurs



Emmanuel Chartier-Kastler
(Promotion 1984)
Président de l'AAIHP

droit et pourront siéger au Conseil d'Administration. Cette mesure remplace les anciennes dispositions qui prévoyaient l'élection annuelle de deux internes en exercice, simplifiant ainsi le recrutement.

■ Parallèlement à partir du moment où le CA comptait deux représentants du SIHP, il a paru logique d'admettre aussi le président et le vice-président du Syndicat des Chefs de Clinique (SCCAHP).

La suppression du concours tel qu'il existait avant 2004 est actée pour nos futurs membres. Bien sûr rien ne change pour les anciens qui ont remplis les rangs de l'AAIHP depuis des décennies. **Sous la bannière de l'AAIHP les différences de recrutement et de titre de la spécialité s'estompent pour reconnaître nos valeurs communes.**



François Daniel
(Promotion 1961)
Secrétaire général de l'AAIHP

Les élections du Conseil d'Administration auront désormais lieu tous les deux ans. Nous trouverons là une source d'économie dans le fonctionnement quotidien et un élément facilitateur des travaux du CA qui aura toujours au moins deux ans de stabilité dans sa constitution. Le Conseil d'Administration va s'attaquer désormais à la **révision de son règlement intérieur** pour le soumettre à l'AG qui aura lieu en mars 2016.

En pratique nous espérons vivement voir les plus jeunes de nos collègues rejoindre nos rangs. Il paraît capital pour notre survie de diffuser les informations sur nos actions. **Elles portent avant tout sur l'aide aux familles, que l'AAIHP dans la discrétion et l'anonymat distribue annuellement grâce à la générosité de tous.** Les systèmes multiples d'assurances, mutuelles et autres couvertures de prévoyance n'ont pas fait disparaître les situations imprévues et parfois très difficiles que quelques familles de collègues peuvent vivre lors d'un décès. Nous sommes fiers de cette action que tous les CA successifs ont souhaité et souhaitent toujours amplifier en volume.

Mais aussi nos jeunes collègues doivent connaître les réalisations pérennes de l'AAIHP que sont les bourses master, les activités éditoriales et les sites internet.

Nous demandons également à tous les membres de l'Association de nous faire part de leurs suggestions pour la mise sur pied de structures permettant des échanges directs entre nous.

Nous profitons de ces lignes pour remercier encore le service compétent du Ministère de l'Intérieur qui nous a guidé avec attention et efficacité pour finaliser ce projet après tant de péripéties. Souhaitons ne pas voir arriver trop vite une prochaine réforme de la formation des spécialistes médicaux, obligeant à remettre le travail sur l'établi !

Collégialement à tous ■